

**Consultation pour la conception d'un programme de mentorat
destiné à l'intégration professionnelle des professionnel.le.s de
la santé formé.e.s à l'international (PSFI)**

Pour :
Réseau Santé – Nouvelle-Écosse

Contact :
Rania Harrabi | Coordinatrice de projets | Réseau Santé – Nouvelle-Écosse
+1 (902) 222-6524 | projets4@reseausantene.ca

Montant: 20 000,00 \$ + taxes

L'organisme

Réseau Santé – Nouvelle-Écosse (RSNE - www.reseausantene.ca) est un organisme sans but lucratif, qui a pour mission de promouvoir et d'améliorer l'accessibilité en français aux services de santé et de mieux-être de qualité dans toutes les régions acadiennes de la province. Sa vision est que les Acadiens et les Acadiennes de la Nouvelle-Écosse s'épanouissent en bénéficiant d'un système de santé respectueux de leurs valeurs culturelles, sociales et linguistiques.

En vue de parvenir à la réalisation de sa mission, Réseau Santé – Nouvelle-Écosse réunit les partenaires clés de la santé et du mieux-être des niveaux provincial et local. Il compte également sur l'appui de la Société Santé en français (SSF - <https://www.santefrancais.ca/>). Ce chef de file national assure, en étroite collaboration avec les réseaux santé en français de chaque province et territoire, un meilleur accès à des programmes et services de santé en français de qualité pour améliorer l'état de santé de l'ensemble des communautés acadienne et francophones vivant en milieu minoritaire.

Le contexte

Les professionnel.le.s de la santé formé.e.s à l'étranger qui s'installent en Nouvelle-Écosse doivent s'adapter à un système de santé aux normes, pratiques et valeurs différents souvent de celles de leur pays d'origine. Cette transition peut provoquer un sentiment de décalage et nuire à leur intégration professionnelle.

Au-delà des défis liés à la reconnaissance de leurs compétences, ces professionnel.le.s doivent également s'approprier le fonctionnement du système de santé canadien, assimiler les attentes en matière de communication interculturelle et de collaboration interprofessionnelle, ainsi que maîtriser les notions clés relatives à l'éthique, à la sécurité des patient.e.s et au professionnalisme.

Le projet

Le **Réseau Santé – Nouvelle-Écosse** a reçu un financement d'**Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada** pour le développement d'un **programme de mentorat**.

Ce programme vise à jumeler les PSFI avec des professionnel.le.s de la santé francophones déjà établis en Nouvelle-Écosse. Le but est d'offrir un soutien personnalisé, favoriser l'échange d'expérience, faciliter la compréhension du système de santé local, et encourager l'intégration sociale et professionnelle des mentoré.e.s.

Les principaux objectifs de ce programme de mentorat incluent :

- Faciliter l'intégration professionnelle des PSFI grâce à un accompagnement individuel par un.e mentor.e expérimenté.e;
- Favoriser le transfert de connaissances sur le fonctionnement du système de santé néo-écossais, les normes professionnelles, la collaboration interprofessionnelle et les valeurs culturelles;
- Soutenir le développement des compétences relationnelles et communicationnelles dans un contexte francophone minoritaire;
- Promouvoir l'engagement et l'appartenance à la communauté professionnelle de la santé francophone locale;
- Offrir des ressources et un cadre structuré pour assurer la qualité et la pérennité du mentorat.

Le mandat

Rôles et responsabilités de la firme de consultation

Nous attendons que la firme de consultation réalise les activités suivantes de manière proactive

- **Recenser les programmes de mentorat** similaires existants ou d'autres programmes visant des objectifs similaires, dans le domaine de la santé ou dans d'autres domaines;
- **Consulter les acteurs néo-écossais en immigration et dans le domaine de la santé;**
- **Appuyer le RSNÉ dans la consultation du public cible;**
- **Concevoir la structure** détaillée du programme de mentorat, incluant:
 1. Les objectifs, modalités, durée, outils d'accompagnement, d'évaluation et administratifs (notamment formulaires d'inscription des mentor.e.s et des mentoré.e.s);
 2. Un processus clair de sélection et de jumelage des participant.e.s, adapté au contexte francophone néo-écossais (critères de jumelage, fréquence et types d'interactions);
 3. Ententes officielles entre le RSNÉ, les mentor.e.s et les mentoré.e.s, en précisant les engagements mutuels, les rôles, les responsabilités et les modalités de participation au programme;
 4. Mécanismes d'accompagnement et de soutien des mentors et mentoré.e.s tout au long du programme.
 5. Des pistes d'action pour assurer la pérennité du programme de mentorat
- **Élaborer deux (2) guides** : un (1) guide du mentor.e, et un (1) guide du mentoré.e. Ces guides serviront de référence tout au long du programme et permettront de clarifier les rôles et d'encadrer les interactions de chacun.e.
- **Respecter les normes d'équité**: la firme de consultation devra veiller au respect de l'écriture inclusive et des normes d'accessibilité linguistique et visuelle;
- **Préparer les rapports sur l'avancement du projet** : La firme de consultation devra fournir des rapports périodiques (par courriel ou lors de réunions) sur l'avancement du projet. La fréquence de ces rapports devra être **incluse dans le calendrier de projet** joint à votre appel d'offres, et sera confirmée lors de la première réunion entre la firme de consultation et le RSNÉ. Ces rapports permettront de suivre la progression du travail, d'ajuster les priorités au besoin, et de s'assurer que le programme respecte les échéances prévues. Chaque rapport devra inclure les étapes réalisées, les difficultés rencontrées, ainsi que les ajustements apportés, le cas échéant.
- **Respect du droit d'auteur** : à tout moment, la firme de consultation retenue devra s'assurer du plein respect du droit d'auteur en :
 1. Citant les sources employées pour développer le contenu
 2. Développant du contenu original
 3. Obtenant les autorisations nécessaires au nom du RSNÉ pour utiliser du contenu protégé par des droits d'auteurs, sans frais supplémentaire pour le RSNÉ.

Rôles et responsabilités du Réseau Santé – Nouvelle-Écosse (RSNÉ)

L'équipe du RSNÉ est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant les sujets à aborder et les attentes liées au programme. Nous nous engageons à offrir un soutien continu en fournissant des clarifications et des conseils sur le contenu attendu. De plus, nous réaliserons des révisions périodiques des prestations fournies par la firme de consultation afin de garantir la conformité des livrables aux exigences établies. Ces révisions permettront d'ajuster et

d'améliorer les services en fonction des retours et observations reçus, assurant ainsi une réponse optimale à nos attentes et une progression harmonieuse tout au long du processus.

De plus, le RSNÉ assumera la responsabilité complète de :

- Recrutement d'un groupe consultatif représentant le public cible, organisation des rencontres, communication.
- La transmission des commentaires à la firme retenue pour intégration des modifications
- Le versement des honoraires aux mentor.e.s et mentoré.e.s, le cas échéant.

Livrables attendus

- Un rapport d'analyse recensant les programmes de mentorat similaires existants.
- Un document en format modifiable structurant la conception détaillée du programme de mentorat, comprenant objectifs, modalités, durée, outils d'accompagnement, outils de suivi et d'évaluation, processus de sélection et de jumelage et les modèles d'entente officielle entre le RSNÉ, les mentor.e.s et les mentoré.e.s.
- Deux guides détaillés, respectivement pour les mentor.e.s et les mentoré.e.s, conformes aux normes d'écriture inclusive et d'accessibilité.

Les exigences

Le prestataire devra démontrer :

- Expérience démontrée dans la recherche, l'analyse et la compréhension des environnements complexes;
- Une connaissance du système de santé canadien et une compréhension du contexte néo-écossais, considérée comme un atout, notamment en lien avec les enjeux de reconnaissance des compétences des professionnel.le.s formé.e.s à l'international;
- Capaciter à fonctionner de manière bilingue.

Utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA)

Les soumissionnaires doivent indiquer s'ils prévoient utiliser des outils d'intelligence artificielle et, le cas échéant, décrire leur approche en matière de supervision humaine et de protection des données.

Échéanciers

Le travail débutera à la suite de la signature du contrat de travail le 22 septembre 2025. Le développement du contenu devra être finalisé **le vendredi 1 mai 2026**.

Critères de sélection des soumissionnaires

Nous invitons les soumissionnaires à être concis et à mettre en évidence les informations pertinentes.

Calcul du pointage sur 100 points. Un pointage de 70 points est essentiel pour que la proposition soit considérée.

1 Expérience de la personne ou l'entreprise (40 points) :

- La personne ou l'entreprise sélectionnée doit démontrer une expertise reconnue et une expérience significative dans la conception et la mise en œuvre de programmes de mentorat ou de programmes de stages professionnels ou d'accompagnement professionnel, en particulier dans des contextes interculturels ou en santé.
- La personne ou entreprise sélectionnée doit être apte à
 - Élaborer un programme de mentorat structuré, clair et pertinent, tenant compte des étapes clés de l'intégration professionnelle des PSFI ;
 - Concevoir des guides pratiques et adaptés pour soutenir les dyades mentor.e/mentoré.e ;
 - Rédiger les contenus en portant attention à l'écriture épique, l'inclusion de différentes professions de la santé, et en prenant en considération la diversité de la population ciblée;
 - Mettre en place des outils de rétroaction et d'évaluation permettant d'ajuster le programme selon les besoins exprimés par les mentor.e.s et mentoré.es.
- La personne ou entreprise sélectionnée doit démontrer une connaissance des partenaires du domaine de la santé et de l'immigration en Nouvelle-Écosse;
- La personne ou entreprise sélectionnée doit fonctionner de manière bilingue;
- La personne ou entreprise sélectionnée comprend que ce type de démarche nécessite une flexibilité, une capacité d'adaptation, une disponibilité et une rapidité à répondre en vue de parvenir à la réalisation des extrants finaux.

2 Références et portfolio (30 points)

- Fournir une liste d'au-moins 3 réalisations dans des mandats de consultation similaires.

3 Approche préconisée (20 points)

Le ou la soumissionnaire devra démontrer sa compréhension du mandat. À cette fin, il ou elle devra :

- Présenter les enjeux qui pourraient impacter le mandat;
- Présenter un calendrier de travail incluant la fréquence des suivis avec le RSNÉ. Ce calendrier sera révisé avec le ou la prestataire sélectionnée lors de la rencontre de démarrage du projet.
 - **Attention : le calendrier de travail devra impérativement s'adapter aux échéances des versements des honoraires. Ainsi, la remise du plan de mentorat complet et des outils proposés (avant la révision du RSNÉ), ainsi que la remise finale de l'ensemble des livrables, devront être effectuées durant l'exercice financier 2026-2027 afin de respecter les exigences budgétaires (voir partie ci-dessous « Paiement pour services rendus ».**
- Soumettre un devis des coûts respectant le budget prévu.

4 Groupe en quête d'équité (10 points)

Cinq (5) points seront automatiquement attribués aux firmes soumissionnaires francophones œuvrant dans un contexte minoritaire.

Des points supplémentaires seront attribués aux firmes soumissionnaires détenues ou dirigées par des membres de groupes systématiquement désavantagés, ou dont l'équipe responsable du mandat comprend des personnes issues de ces groupes :

- Peuples autochtones: Mi'kmaq et autres personnes d'origine autochtone
- Communautés d'ascendance africaine: Néo-Écossais-e-s d'origine africaine et personnes d'ascendance africaine
- Communautés 2SLGBTQIA+
- Personnes immigrantes et réfugiées
- Communautés religieuses minoritaires
- Personnes en situation de handicap
- Personnes neurodivergentes: personnes autistes, avec un TDAH, ou ayant d'autres profils neuroatypiques

Changements et modifications à l'appel d'offres

Les soumissionnaires sont invité-e-s à faire part par courriel de leur intention de soumettre une soumission. Ils ou elles seront ainsi avisé-e-s par écrit par Réseau Santé –Nouvelle-Écosse si des modifications et des changements sont requis.

Clôture de l'appel d'offres

Les soumissions doivent être reçues par courriel, au plus tard le **vendredi 29 août 2025, à 16h30 (heure de l'Atlantique)**

Soumissions en retard

Les soumissions tardives ne seront pas considérées et seront retournées aux soumissionnaires.

Changements et modifications à la soumission initiés par le soumissionnaire

Le soumissionnaire peut changer ou modifier une soumission déjà remise en retirant, modifiant ou soumettant un document remplaçant jusqu'à la clôture de l'appel d'offres. Cette requête de l'entreprise doit être soumise officiellement par écrit et signée par la personne autorisée du soumissionnaire y compris l'engagement de respecter ses déclarations lors de la première soumission.

Demande de renseignements

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter Rania Harrabi, coordonnatrice au Réseau Santé – Nouvelle-Écosse (projets4@reseausantene.ca). Tous renseignements obtenus d'autres sources ne sont pas officiels et peuvent même être inexacts.

Païement des services rendus

Réseau Santé – Nouvelle-Écosse impose un montant maximum pour ce mandat de **20 000,00 \$** (Vingt mille dollars), avant taxes, pour la réalisation du présent mandat.

Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes :

- **50 %** à la signature du contrat (payés pendant l'année fiscale 25-26).
- **30 %** à la remise du plan de mentorat complet et des outils proposés, avant commentaires et ajustements de Réseau Santé – Nouvelle-Écosse (payés pendant l'année fiscale 26-27).
- **20 %** à la remise finale de l'ensemble des livrables, incluant les ajustements demandés, et après validation écrite de leur conformité par Réseau Santé – Nouvelle-Écosse (payés pendant l'année fiscale 26-27).

Attention : Le calendrier de travail devra impérativement prendre en considération que 50 % du montant prévu sera versé au cours de l'exercice financier 2025-2026, et les 50 % restants au cours de l'exercice financier 2026-2027.

Taxes de vente sur les produits et services (TVH)

Ne pas inclure la TVH dans les soumissions. Ce montant cependant devra être identifié séparément sur les factures soumises.